

Habilitation électrique : Personnel effectuant des opérations non électriques BO, HO, HOV - Chargé de chantier

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

LE CAMPUS BY CCI DEUX-
SÈVRES
Accueil CCI
05.49.28.79.79
contact.formation@cci79.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Personnel chargé de réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électrique.

Prérequis pédagogiques :

Prérequis : Posséder des connaissances élémentaires en électricité est nécessaires pour participer à cette formation.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de : --> Acquérir la connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT. --> Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques. --> Connaître et appliquer les méthodes d'une intervention de remplacement et de raccordement en basse tension.

Contenu et modalités d'organisation

THEORIE : 1 JOUR L'évaluation des risques, Les grandeurs électriques (tension, résistance, intensité, puissance), Les dangers de l'électricité, Les mesures de protection, Les limites, zones et opérations liées, Les équipements de protection, Les titres d'habilitations et les rôles, Les outillages et matériels électriques, La procédure à suivre en cas d'accident électrique, La procédure à suivre en cas d'incendie électrique, Rôle et opérations de l'exécutant non électricien, Rôle et opérations du chargé de chantier non électricien. PRATIQUE : 0,5 JOUR Identifier les risques électriques à l'intérieur d'une armoire, d'un local électrique ou en champs libre, Encadrer et diriger les exécutants dans une zone de travail balisée, Evoluer dans une zone protégée, Echanger les documents liés aux opérations, Rendre compte auprès du chargé d'exploitation électrique, D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie électrique. L'INRS et la CARSAT préconisent un recyclage tous les 3 ans. Il appartient à l'employeur de remettre un carnet de prescriptions (base NFC 18-510) complété par des instructions de sécurité. EVALUATION : Cette évaluation est réalisée par le formateur qui a assuré la formation. Chaque formation fait l'objet d'une évaluation des savoirs et savoir-faire. L'évaluation des savoirs est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple (QCM) composé de plusieurs questions. L'évaluation des savoir-faire est réalisée à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Habilitation électrique H0 chargé de travaux d'ordre non électrique, haute tension - **Sans niveau spécifique**
Habilitation électrique B0 chargé de travaux d'ordre non électrique, basse tension - **Sans niveau spécifique**
Habilitation électrique H0V chargé de travaux d'ordre non électrique, travaux au voisinage, haute tension - **Sans niveau spécifique**

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00523675	du 11/03/2025 au 12/03/2025	Niort (79)	LE CAMPUS BY CCI DEUX-SÈVRES		Non éligible	